

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION



Avis d'Appel d'Offres National (AAON) Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES ET DE MEDECINE VETERINAIRE DE DALABA (ISSMV-D) AAON N° 005/MESRSI/OPMP-PPP/ISSMV-D/2024

- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés paru sur les sites dg market de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) de la Guinée en date du 10 au 11 octobre 2024. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a obtenu dans le cadre de l'exécution des activités de son plan d'action 2024 des fonds au titre du Budget d'Affectation Spéciale (BAS) dont il est ordonnateur, financé par les partenaires technique et financier (PME-UNICEF-AFD) afin de contribuer au financement de la deuxième phase du Programme Décennal de l'Education en Guinée, et a l'intention d'utiliser, une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au en lot unique pour un délai maximum de soixante (60) jours calendaires pour Dalaba.
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et l'Innovation pour le compte de l'Institut Supérieur des Sciences et de Médecine Vétérinaire de Dalaba sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications prévues à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
- La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini à l'article 23 et suivant du code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des marchés Publics.
- 4 Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse suivante :

Prénoms et Noms Mohamed Seydouba CAMARA	ADERESSE			
	Département	Téléphone	Email	JOURS ET HEURES
Publics-OPMP-PPP)		+224 622 02 93 87	camaramohamedseydouba2 3@gmail.com	HEUKES
Marie Thérèse KAMANO (Cheffe de Section Fournitures et Services Courants) Marchés publics- OPMP-PPP)	MESRSI/ Immeuble KPC ; Almamya, Commune de Kaloum, Conakry, 3ème étage alle droite, 2ème	7.4-5.213/55	cpmp@mesrs.gov.gn	A partir du 21 novembre/20 24 du lundi au vendredi de 09h 00 mn à 16h 00 mn pendant les jours ouvrables
		+224 628 54 49 53	siamamakamano@gmail.com	
Aboubacar Fassassy DIABY (Assistant de la Personne Responsable des Marchés Publics -OPMP-PPP)		+224 629 24 93 23	aboubacarfassassy@amail.co	
Amadou Lamarana BAH (Personne Responsable des Marchés Publics/ISSMV-D)	ISSMV/DALABA; Rue des chargeurs; Tangama Dalaba		<u>m</u>	
		+224 621 32 95 69	Alambah98@gmail.com	







6. Les exigences en matière de qualification sont :

Fournir une attestation de procuration écrite du signataire habilité;

Fournir deux (2) marchés similaires ou de même nature exécutés aux cours des cinq (5) dernières années;

Fournir un chiffre d'affaires moyen des trois (3) dernières années d'un montant

d'un milliard francs guinéens (1 000 000 000 GNF);

Fournir une capacité financière d'un montant de trente-trois millions trois cent trente-quatre mille francs guinéens (33 334 000 GNF);

- 7. Le présent Appel d'Offres ouvert fait référence aux marges de préférences prévues par les Articles 78 et 79 du Code des marchés publics.
- 8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel D'offres Complet auprès de la PRMP du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Téléphone: +224 622 02 93 87, email: camaramohamedseydouba23@gmail.com à compter du 25 novembre 2024 Contre un paiement non remboursable de deux millions (2 000 000) de GNF.

Les soumissionnaires s'acquitteront du prix du DAO selon la répartition ci-après

50% du Compte N0 411071 du Receveur Central du trésor

30% au Compte N02 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG

- ❖ 20% au compte de l'Autorité contractante N°223 895 ADT-MESRSI ouvert à la BCRG
- Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en cinq (05) exemplaires dont un (01) original (version papier et originale scannée dans une clé USB) et quatre (04) copies à l'Organe de Passation des Marchés Publics et PPP du MESRSI au plus tard ci-dessous :

Prénoms et Noms Mohamed Seydouba	ADERESSE			JOURS ET
	Département	Téléphone	Email	HEURES
CAMARA (Personne Responsable des Marchés Publics-OPMP-PPP)	MESRSI/ Immeuble KPC; Almamya, Commune de Kaloum, Conakry, 3 ^{ème} étage aile droite, 2 ^{ème} Bureau à droite	+224 622 02 93 87	cpmp@mesrs.gov. gn, camaramohamed seydouba23@gma il.com	25 décembre 2024 à 10 h 30 mn

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes

NB : les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparés par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans la copie et la version électronique en format PDF) de manière à faciliter son examen

10. Les offres seront ouvertes en séance publique le 25 décembre 2024 à 11 h 00 mn GMT en présence d'un Observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et les représentant des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis dans la salle de réunion du MESRSI, Immeuble KPC, Almamya, Commune de Kaloum, Conakry, troisième étage, aile droite, deuxième bureau à droite.

11. Les offres doivent Comprendre :

- une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le Compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020 /154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 portant attributions ,organisation et fonctionnement de l'autorité régulation des marchés Publics (ARMP) et de l'arrêté conjoint A/2023/MEF/MB/SGG du 07 Aout 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quotte part produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres , jointe annexe au présent dossier d'appel d'offres ;
- les frais d'immatriculation des marchés publics d'un montant équivalent à 0,3% du montant HT du marché conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023 1252/MEF/CAB/SGG en date du 05/04/2023 modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG en date du 23/03/2023 portant Attributions et Organisations de la Direction Générale du Contrôle des marchés Publics.
- 12. les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de vingtquatre millions trois cent mille francs guinéen (24 300 000 GNF). Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

Le Secrétaire Général

or Facinet CONTE